

Comment effectuer votre demande de prise en charge OPCA PEPSS/ ACTALIANS ?

1/ Complétez le bulletin d'inscription de la formation choisie : [il fait office de DEVIS et PROGRAMME](#), et est à envoyer à Opca Pepss/Actalians.

2/ Veuillez noter le numéro de Siret de l'UFSBD (ci-dessous), qui vous sera nécessaire lors de votre connexion au site d'Opca Pepss/Actalians.

784 719 247 00057

3/ Pour soumettre une demande de prise en charge de la formation, connectez-vous au site d'Opca Pepss/Actalians, onglet SERVICES EN LIGNE.

<https://www.opcoep.fr/>

Avant de saisir votre demande, préparez :

- [le numéro de Siret de l'UFSBD](#)
- vos fichiers PDF : [bulletin d'inscription](#) + [votre convention de formation](#)

4/ Vous devrez, ou vous connecter à votre compte si existant, ou le créer en ligne.
Pour créer votre compte munissez vous du numéro de Siret de la structure à laquelle vous êtes rattaché et de votre numéro d'identifiant ou (clé web), ce dernier figure sur votre bordereau de versement de cotisations.

Des questions ? Contactez Opca Pepss/Actalians au : 01 53 00 86 00

5/ Vous devrez taper l'intitulé de la formation et répondre à tous les champs afin de valider la demande.